

Le bureau des Archives se propose de publier une série de documents historiques et s'est assuré dans ce but le concours de trois savants renommés : le professeur Adam Shortt, F. R. S. C., de l'Université Queen ; M. H. Biggar, de Paris, linguiste distingué ; et le Dr W. D. LeSueur, F. R. S. C., auteur de la vie de Frontenac et de quelques autres ouvrages très appréciés. Déjà le professeur Shortt a publié un ouvrage sur la constitution canadienne. Cet ouvrage renferme des renseignements précieux pour les législateurs et pour tous ceux qui s'occupent des recherches historiques. Il est permis de croire que la publication d'une série de volumes de ce genre encouragera l'essor de la littérature nationale canadienne, entretiendra un sain patriotisme, et nous fera connaître à l'étranger comme nation intellectuelle. L'initiative si patriotique du Ministre est digne des plus grands éloges.

Nous n'avons fait que jeter un rapide coup d'œil sur les attributions des différents services que nous venons d'énumérer. Mais nous nous étendrons plus longuement sur les trois administrations qui nous restent à examiner, car nous croyons que ces dernières offrent un plus vif intérêt au public en général, aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Ce sont : le bureau des brevets ou patentes, le bureau des droits d'auteur et marques de commerce, et le bureau des expositions.

LES PATENTES OU BREVETS. — Toute personne désireuse de réserver ses droits sur une invention est tenue de déposer et faire enregistrer son brevet au service des patentes. Ce service lui remet le titre, qui constitue le brevet proprement dit, et qu'elle peut exploiter comme bon lui semble.

Le premier brevet déposé au Canada fut pris, en 1824, pour une machine à laver, par le sieur Cushing de Québec ; trois brevets seulement furent déposés pendant cette année. Mais en même temps que le pays se développait, les demandes devinrent de plus en plus nombreuses. En 1903 furent déposés 5,678 brevets d'invention fournissant au pays un revenu de près de \$140,000.00.

Au cours du dernier exercice, du 1er avril 1906 au 31 mars 1907, les transactions du bureau des patentes ont été les suivantes :

Demandes de brevets.....	7,077
Brevets accordés.....	6,121
Certificats accordés.....	634
Total des brevets et certificats.....	6,755
Déclarations.....	285
Assignations de brevets.....	3,003